

SAINT-CHAMOND

Avis de mise en concurrence pour l'occupation du domaine public d'un food truck, à l'occasion de la mise en place d'une patinoire pour les fêtes de fin d'année

Dans le cadre des animations de fin d'année, la ville de Saint-Chamond installera une patinoire place de l'Hôtel-Dieu.

A cette occasion, la ville fait appel aux entreprises étant intéressées pour vendre du snack sucré et des boissons à côté de la patinoire.

Par application des dispositions de l'article L 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), la ville doit organiser une procédure de sélection préalable permettant aux candidats potentiels à l'occupation temporaire du domaine public de se manifester.

1- DATES ET HORAIRES A RESPECTER

Le food truck devra être ouvert aux dates et heures d'ouverture de la patinoire, à savoir :

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|----------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| | | | | | 2 décembre 14H-18H | 3 décembre 14H-18H |
| 4 décembre - | 5 décembre - | 6 décembre 14H-18H | 7 décembre - | 8 décembre - | 9 décembre 14H-18H | 10 décembre 10H-12H 14H-18H |
| 11 décembre - | 12 décembre - | 13 décembre 14H-18H | 14 décembre - | 15 décembre - | 16 décembre 14H-18H | 17 décembre 10H-12H 14H-18H |
| 18 décembre - | 19 décembre - | 20 décembre 14H-18H | 21 décembre - | 22 décembre - | 23 décembre 14H-18H | 24 décembre 10H-12H 14H-17H |
| 25 décembre Férié | 26 décembre 14H-18H | 27 décembre 14H-18H | 28 décembre 14H-18H | 29 décembre 14H-18H | 30 décembre 14H-18H | 31 décembre 10H-12H 14H-17H |
| 1 ^{er} janvier Férié | 2 janvier 14H-18H | 3 janvier 14H-18H | 4 janvier 14H-18H | 5 janvier 14H-18H | 6 janvier 14H-18H | 7 janvier 14H-18H |

2- TYPE DE PRODUITS ATTENDUS

La ville souhaite que soient vendus des snacks sucrés (exemples : churros, crêpes, gaufres...) et des boissons (sodas, café, bière, vin chaud...).

3- TARIFS

Occupation du domaine public par un camion : 1.10 € par mètre linéaire par jour + 2,65 € par branchement journalier pour l'électricité

4- CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature les commerçants, artisans, autoentrepreneurs et associations.

Les candidats souhaitant bénéficier de cette occupation du domaine public, devront remplir le dossier de candidature ci-dessous, le retourner dûment complété et accompagné des pièces indiquées, au plus tard le **dimanche 22 octobre 2023**.

- Par mail à zuckmeyer.laure@saint-chamond.fr et belkhodja.yasmine@saint-chamond.fr
ou
- Par voie postale à Ville de Saint-Chamond, Direction de l'Animation et de la Culture, Avenue Antoine Pinay, 42400 Saint-Chamond

Les critères de sélection seront notamment fondés sur les éléments suivants :

- Capacité du candidat à l'exploitation d'un camion de restauration
- Variété des produits et tarifs de vente appliqués
- Amplitude d'ouverture du service proposé

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Laure Zuckmeyer et Yasmine Belkhodja, Direction de l'Animation et de la Culture, aux adresses mail suivantes : zuckmeyer.laure@saint-chamond.fr ou belkhodja.yasmine@saint-chamond.fr ou au 04 77 31 04 5.

SAINT- CHAMOND

FOOD TRUCK A L'OCCASION DE LA MISE EN PLACE DE LA PATINOIRE POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Merci de renseigner avec précision les informations ci-dessous si vous souhaitez proposer votre candidature.

Ce document est à retourner **au plus tard le 22 octobre 2023** à la Direction de l'Animation et de la Culture à zuckmeyer.laure@saint-chamond.fr et belkhodja.yasmine@saint-chamond.fr

Ou par voie postale à Ville de Saint-Chamond, Direction de l'Animation et de la Culture, Avenue Antoine Pinay, 42400 Saint-Chamond.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin au 04.77.31.04.41.

Renseignements administratifs

Dénomination de la structure/ de la société/ de l'association :

Forme juridique :

Nom, prénom, date et lieu de naissance du responsable légal :

.....

Adresse :

Téléphone : Mail :

Site web :

Contact pour l'organisation :

Nom/Prénom :

Fonction :

Tél :

Mail :

Présentation détaillée de votre proposition

Restauration :

.....

.....

.....

Boissons :

.....
.....
.....

Disposez-vous d'une licence ? Si oui, laquelle

LOGISTIQUE

Matériels que vous apporterez (crêpière...)

Si besoin d'une alimentation électrique, merci d'indiquer les caractéristiques précises des appareils utilisés pour les branchements.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DECLARATION

Le candidat s'engage à respecter les principes suivants :

- être ouvert aux horaires d'ouverture de la patinoire
- proposer les produits décrits ci-dessus
- proposer des tarifs accessibles
- respecter les normes d'hygiène et être en mesure de renseigner sur la traçabilité des produits (respect de la chaîne du froid et des normes sanitaires)
- respecter l'emplacement alloué et utiliser uniquement les puissances électriques demandées ci-dessus. Le restituer en état de propreté à l'issue de la manifestation

Fait à le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

DOCUMENTS A FOURNIR

Le formulaire doit être retourné dûment complété et accompagné des documents suivants :

- une attestation provisoire de commerce ambulant ou une carte professionnelle de commerçant ambulant (pas nécessaire si l'intéressé exerce son activité uniquement dans sa commune de résidence)
- un extrait du registre du commerce et des sociétés, la copie de la petite licence à emporter (vente de boissons du 3ème groupe)
- la copie de la carte d'identité du demandeur
- une attestation de responsabilité civile professionnelle pour l'exercice de l'activité
- la copie de la carte grise du véhicule comportant les mentions réglementaires,
- dimensions + photos du véhicule (intérieur et extérieur),
- La copie de la déclaration de manipulation de denrées alimentaires animales ou d'origine animale faite auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations et la copie du récépissé délivré par cette administration (cerfa 13984*06 joint). Vous pouvez également faire votre demande via le lien ci-dessous : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17520>
- L'attestation de suivi de la formation en matière d'hygiène alimentaire - HACCP (article L233-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime) ou diplômes stipulés dans l'arrêté du 25 novembre 2011 relatif à la liste des diplômes et titres à finalité professionnelle dont les détenteurs sont réputés satisfaire à l'obligation de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale ou si vous pouvez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans en tant que gestionnaire ou exploitant d'une entreprise du secteur alimentaire.

RAPPEL : tarif ODP 2023

- 1,10 € le mètre linéaire/jour
- tarif électricité : 2,65 € par branchement journalier